Image not found or type unknown

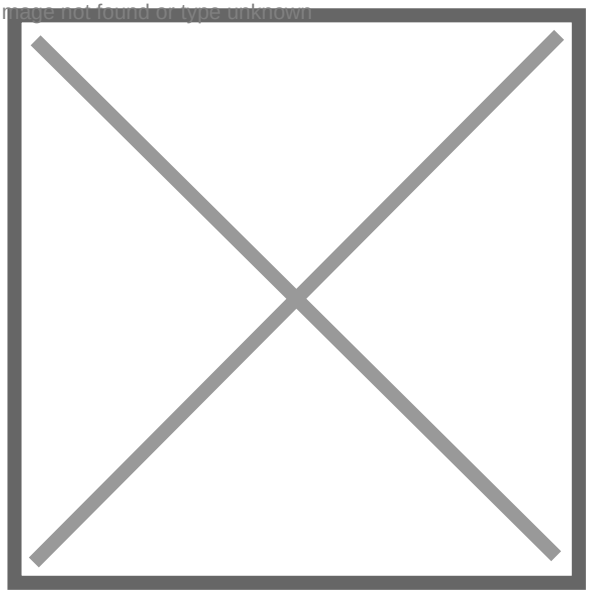

Achat insensé par conjoint

Par **apa478_old**, le **25/02/2010** à **13:44**

Bonjour,

Mon père a acheté le 09/02/2010 un véhicule au prix de 25000€ chez un concessonnaire. il a fait cet achat en 1/2heure par impulsion sans prévenir ma mère, pour lui causer des soucis supplémentaires et l'emmerder par plaisir.
Il a donné un acompte de 3000€ et le reste à la livraison (pas de crédit).
Ma mère n'a pas les moyens de payer cet achat.
Elle a envoyé un courrier de rétractation le 11/02/2010.
Le 24/02/10, le vendeur lui envoie un RAR en indiquant que mon père n'a pas le droit de se rétracter car il ne s'agit pas d'un demarchage à domicile et il n'a pas demandé de crédit.

Elle subit sa maltraitance psychologique chaque jour, il fait tout pour la stresser et lui créer des problèmes.
Ils st agriculteurs, ma mère fait tout, gère tout, il ne fait plus rien et critique tout ce qu'elle fait, il la contredit sans arret, il la meprise, il sabote son travail.

Ils st mariés sous la communauté des biens, a-t'il le droit d'acheter tout et n'importe quoi qd ça lui chante? Il s'en fout s'ils n'ont pas d'argent et de se retrouver sur la paille, ça le fait rire!!!!

Que faire pour l'aider? elle n'en peut plus de reparer les torts causés par mon père. Il fait tout pour la mettre dans la m....

Merci de m'aider.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés